

SUSE® Linux Enterprise 11 High Availability Extension SP2

Accord de Licence de Logiciel Novell®

LISEZ ATTENTIVEMENT LE PRÉSENT ACCORD. EN INSTALLANT OU EN UTILISANT CE LOGICIEL (Y COMPRIS SES COMPOSANTS) DE TOUTE AUTRE MANIÈRE, VOUS ACCEPTEZ LES CLAUSES DU PRÉSENT ACCORD. SI VOUS N'ACCEPTEZ PAS CES TERMES, NE TÉLÉCHARGEZ PAS, N'INSTALLEZ PAS ET N'UTILISEZ PAS LE LOGICIEL.

DROITS ET LICENCES

Cet Accord de Licence de Logiciel Novell (ci-après dénommé « Accord ») est un contrat conclu entre vous-même, personne physique ou morale (« Vous »), et Novell, Inc. (ci-après dénommé « Novell »). Le logiciel identifié dans le titre de cet Accord, le support (le cas échéant) et la documentation qui l'accompagne (ci-après collectivement dénommés le « Logiciel ») sont protégés par les lois et traités sur le copyright en vigueur aux États-Unis et dans d'autres pays, et sont soumis aux termes de cet Accord. Toute version de mise à jour ou de support du Logiciel que Vous pouvez télécharger ou recevoir et qui n'est pas accompagnée d'un accord de licence remplaçant expressément le présent Accord est considérée comme un Logiciel et régie par cet Accord. Si le Logiciel est une version de mise à jour ou de support, Vous devez disposer d'une licence acquise de manière licite pour la version et le nombre de Logiciels mis à jour ou pris en charge, afin d'installer ou d'utiliser la version de mise à jour ou de support.

Le Logiciel inclut plusieurs composants pouvant être accompagnés de conditions de licence distinctes. Le Logiciel est une œuvre collective de Novell. Bien que les droits d'auteur des composants du Logiciel ne soient pas la propriété de Novell, Novell détient les droits d'auteur de l'œuvre collective pour le Logiciel.

La plupart des composants sont des paquetages Open Source, développés de manière indépendante et accompagnés par des clauses de licence à part. Vos droits de licence concernant les différents composants accompagnés de conditions de licence distinctes sont définis par lesdites conditions ; rien dans le présent Accord ne restreint, limite ou affecte de toute autre façon des droits ou obligations que vous pouvez avoir en vertu desdites conditions de licence ; toutefois, si vous distribuez des copies de ces composants indépendamment du Logiciel, vous devez supprimer les marques de Novell, la présentation des produits et les logos de chaque exemplaire.

Vous êtes autorisé à effectuer et utiliser un nombre illimité de copies du Logiciel au sein de votre entreprise. Le terme « Organisation » désigne une entité juridique, à l'exclusion des filiales et autres sociétés affiliées ayant une existence propre pour des motifs fiscaux ou de personnalité juridique. Dans le secteur privé, une société, un partenariat ou un trust, à l'exclusion de leurs filiales ou autres sociétés affiliées dotées d'un numéro de TVA ou de SIRET propre, sont autant d'exemples d'Organisation. Dans le secteur public, une institution publique spécifique ou une autorité publique locale sont également des exemples d'Organisation.

AUTRES CONDITIONS ET RESTRICTIONS RELATIVES À LA LICENCE

Le Logiciel ne Vous est pas vendu, il vous est cédé sous licence. Le Logiciel peut être regroupé avec d'autres programmes logiciels (les « Programmes associés »). Vos droits de licence concernant les Programmes associés qui sont accompagnés par des clauses de licence à part sont définis par lesdites clauses. Aucune disposition du présent Accord ne pourra restreindre, limiter ou affecter de toute autre manière un droit que vous avez, une obligation qui vous incombe ou une condition qui s'applique à vous, conformément aux clauses de cette licence à part.

Novell se réserve tous les droits qui ne vous sont pas expressément concédés. Vous ne pouvez pas : (1) soumettre le Logiciel à un processus d'ingénierie inverse, ni le décompiler ou le désassembler, sauf si et uniquement si ces opérations sont expressément autorisées par la législation en vigueur ; ou (2) transférer le Logiciel ou vos droits de licence accordés dans le cadre de cet Accord, que ce soit en tout ou partie.

MAINTENANCE ET SUPPORT

Novell n'est en aucun cas obligé de fournir une assistance technique, sauf si Vous acquérez une offre qui inclut expressément des services d'assistance technique. Le cas échéant et si aucun accord distinct ne s'applique spécifiquement aux services d'assistance technique, les termes du présent Accord régissent la fourniture desdits

services (les « Services »). Pour plus d'informations sur les offres de support actuelles, visitez le site Web de Novell à l'adresse <http://www.novell.com/support>.

DROITS DE PROPRIÉTÉ

Un titre de propriété ou un droit de propriété sur le Logiciel ne vous est en aucun cas transféré. Novell et/ou ses concédants conservent tous les droits, titres et intérêts de propriété intellectuelle attachés au Logiciel et aux Services, y compris ceux portant sur toute adaptation ou copie dudit Logiciel et desdits Services. Tout matériel que Vous recevez comme Services qui n'est pas accompagné par des termes remplaçant expressément le présent Accord est considéré comme Logiciel et est régi par le présent Accord. Vous avez uniquement acquis une licence conditionnelle d'utilisation du Logiciel.

GARANTIE LIMITÉE

Pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date d'achat, Novell garantit que (1) tout support sur lequel est livré le Logiciel est exempt de défaut matériel, et que (2) le Logiciel est conforme, pour l'essentiel, à la documentation qui l'accompagne. Si les articles défectueux sont renvoyés à Novell ou si vous signalez toute non-conformité à Novell dans les quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date d'achat, Novell pourra, à sa seule convenance, corriger la non-conformité ou vous rembourser les frais de licence du Logiciel. Une utilisation ou une modification non autorisée du Logiciel annulerait cette garantie. LA GARANTIE SUSMENTIONNÉE CONSTITUE VOTRE SEUL ET UNIQUE RECOURS ET REMPLACE TOUTE AUTRE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE. (La garantie susmentionnée ne s'applique pas aux logiciels fournis gratuitement. DANS CE CAS, LE LOGICIEL EST FOURNI « EN L'ÉTAT », SANS GARANTIE D'AUCUNE SORTE.)

Services. Novell garantit que les Services acquis seront fournis de façon professionnelle et dans les règles de l'art. La présente garantie sera valable pendant quatre-vingt-dix (90) jours après la fourniture des Services. En cas de rupture de garantie, la seule obligation de Novell, à son entière discrétion, sera soit de corriger les Services de sorte qu'ils soient conformes à la présente garantie, soit de Vous rembourser le montant versé à Novell pour ces Services qui ne respectent pas la présente garantie. Les fichiers pouvant être altérés ou endommagés lors de la fourniture des services techniques par Novell, Vous acceptez de prendre les mesures appropriées pour isoler et sauvegarder Vos systèmes.

LE LOGICIEL N'A PAS ÉTÉ CONÇU, FABRIQUÉ OU PRÉVU POUR UNE UTILISATION OU UNE DISTRIBUTION SUR UN ÉQUIPEMENT FONCTIONNANT DANS UN ENVIRONNEMENT DANGEREUX ET QUI NÉCESSITE DES PERFORMANCES N'OFFRANT PLUS TOUTE LA SÉCURITÉ NÉCESSAIRE : FONCTIONNEMENT SUR DES INSTALLATIONS NUCLÉAIRES, NAVIGATION AÉRIENNE, COMMUNICATIONS OU SYSTÈMES DE CONTRÔLE, ÉQUIPEMENTS DE SAUVETAGE, SYSTÈMES D'ARMES OU AUTRES UTILISATIONS AU COURS DESQUELLES UNE PANNE DU LOGICIEL POURRAIT ENTRAÎNER DIRECTEMENT LA MORT, DES BLESSURES CORPORELLES OU UNE DÉTÉRIORATION GRAVE DE L'ENVIRONNEMENT.

CE LOGICIEL N'EST COMPATIBLE QU'AVEC CERTAINS ORDINATEURS ET SYSTÈMES D'EXPLOITATION. LA GARANTIE N'EST PAS APPLICABLE AUX SYSTÈMES NON COMPATIBLES. Pour toute question de compatibilité, veuillez contacter Novell ou votre revendeur.

Produits d'un autre éditeur. Le Logiciel peut inclure ou faire partie d'une offre groupée qui inclut du matériel ou d'autres programmes informatiques ou services cédés sous licence ou vendus par un fournisseur autre que Novell. NOVELL NE GARANTIT PAS LES PRODUITS OU SERVICES FOURNIS PAR DES TIERS. CES PRODUITS OU SERVICES SONT FOURNIS « EN L'ÉTAT ». TOUTE GARANTIE ÉVENTUELLE SUR CES PRODUITS PEUT UNIQUEMENT ÊTRE DONNÉE, LE CAS ÉCHÉANT, PAR LE CONCÉDANT DESDITS PRODUITS.

Sous réserve des lois impératives contraires, NOVELL EXCLUT TOUTE GARANTIE IMPLICITE RELATIVE AU LOGICIEL, notamment toute garantie de détention des droits de propriété, de non-violation des droits de propriété intellectuelle des tiers, ainsi que toute garantie que le Logiciel présenterait des qualités spécifiques ou qu'il conviendrait à un usage particulier. NOVELL NE PROPOSE AUCUNE GARANTIE, REPRÉSENTATION OU PROMESSE NON INDIQUÉE EXPRESSÉMENT DANS LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE. NOVELL NE GARANTIT PAS QUE LE LOGICIEL OU LES SERVICES SATISFERONT À VOS EXIGENCES OU QU'ILS

FONCTIONNERONT DE MANIÈRE ININTERROMPUE. Certaines juridictions n'autorisent pas certaines exclusions ou limitations de garantie. Par conséquent, il se peut qu'une partie des limitations susmentionnées ne vous soient pas applicables. La présente garantie limitée Vous confère des droits spécifiques, auxquels peuvent s'ajouter d'autres droits variables en fonction de la législation en vigueur dans l'État ou la juridiction dont Vous relevez.

LIMITATION DE LA RESPONSABILITÉ

(a) Pertes indirectes. NOVELL, SES CONCÉDANTS, FILIALES OU EMPLOYÉS, NE POURRONT EN AUCUN CAS ÊTRE TENUS POUR RESPONSABLES À RAISON DES PRÉJUDICES INDIRECTS, ACCESSOIRES OU SPÉCIAUX (QU'ILS SOIENT MATÉRIELS OU IMMATÉRIELS), RÉSULTANT DE L'UTILISATION OU DE L'IMPOSSIBILITÉ D'UTILISER LE LOGICIEL, Y COMPRIS, DE FAÇON NON LIMITATIVE, EN CAS DE PERTE FINANCIÈRE, DE MANQUE À GAGNER OU DE PERTE DE DONNÉES ET CE, INDÉPENDAMMENT DU CARACTÈRE PRÉVISIBLE OU NON DESDITS PRÉJUDICES.

(b) Dommages directs. EN AUCUN CAS LA RESPONSABILITÉ GLOBALE DE NOVELL EN MATIÈRE DE PRÉJUDICES DIRECTS MATÉRIELS OU IMMATÉRIELS (QU'IL S'AGISSE D'UN CAS UNIQUE OU RÉPÉTÉ) NE POURRA ÊTRE ENGAGÉE AU-DELÀ DE 125 % DU MONTANT PAYÉ PAR VOUS POUR LE LOGICIEL (OU 40 EUROS (50 USD) SI LE LOGICIEL VOUS A ÉTÉ FOURNI À TITRE GRACIEUX). Les exclusions et limitations susmentionnées ne peuvent pas être appliquées à des réclamations en rapport avec un décès ou des blessures corporelles. Dans le cas des juridictions qui n'autorisent pas l'exclusion ou la limitation des dommages, la responsabilité de Novell sera limitée ou exclue dans la mesure maximale permise par lesdites juridictions.

CONDITIONS GÉNÉRALES

Durée. Le présent Accord entre en vigueur à la date à laquelle Vous acquérez légalement le Logiciel. Il sera automatiquement résilié si Vous ne respectez pas l'une de ses conditions.

Vérification. Novell a le droit de vérifier que Vous vous conformez au présent Accord. Vous acceptez de conserver des enregistrements relatifs aux produits logiciels que Vous avez installés, copiés ou utilisés et de fournir à Novell, à sa demande, une certification écrite de votre utilisation et d'autoriser un représentant de Novell à inspecter et auditer vos ordinateurs et enregistrements pendant les heures de travail habituelles à des fins de vérification de la conformité avec le présent Accord. Vous devez vous montrer coopératif dans le cadre de ce type d'audit et fournir l'assistance et l'accès nécessaires à tous les enregistrements et ordinateurs. Si un audit révèle que Vous avez actuellement ou que Vous avez eu à un moment donné une installation sans licence ou que vous avez utilisé le logiciel sans licence, Vous vous procurerez les licences suffisantes immédiatement pour pallier à ce manquement. Si l'audit révèle un défaut de licence pour le matériel de 5 % ou plus, vous serez tenu de rembourser Novell pour les frais encourus dans le cadre de l'audit et d'acquérir les licences nécessaires supplémentaires dans les 30 jours sans pouvoir prétendre à toute autre remise applicable.

Tests d'évaluation des performances. Cette limitation sur les tests d'évaluation des performances Vous concerne si Vous êtes un développeur logiciel ou un concédant ou si vous effectuez des tests sur le logiciel sous la direction ou pour le compte d'un développeur de logiciels ou d'un concédant. Sans l'accord préalable écrit de Novell (Novell ne devant pas s'opposer à cet accord de manière excessive), vous ne pouvez pas publier ou dévoiler à un tiers les résultats d'un test d'évaluation des performances du Logiciel. Si Vous êtes concédant de produits en concurrence avec le Logiciel ou aux fonctionnalités similaires à celles du Logiciel (« Produits similaires ») ou agissez au nom de tels concédants, et que Vous publiez ou divulguiez des informations sur les tests d'évaluation du Logiciel en violation de cette restriction, sauf mention contraire dans l'accord de licence de l'utilisateur final du Produit similaire et outre les recours que Novell pourrait utiliser, Novell est autorisé à effectuer les tests d'évaluation des performances sur des Produits similaires et à divulguer et publier les résultats et Vous faites ainsi valoir que Vous avez l'autorité de concéder ces droits à Novell.

Open Source. Rien dans le présent contrat ne peut restreindre, limiter ou affecter tout droit dont Vous disposez, ou toute obligation ou condition à laquelle Vous pouvez être soumis, sous toute licence relative à l'Open Source applicable pour tout code Open Source contenu dans le Logiciel.

Cession de licence. Le présent Accord ne peut en aucun cas faire l'objet d'une cession sans l'accord préalable écrit de Novell.

Loi et juridiction. Le présent Accord est régi par les lois de l'État de l'Utah, aux États-Unis. Toute action en justice relative à cet Accord ne peut être portée que devant les tribunaux compétents de l'État de l'Utah. Si, toutefois, le pays de votre résidence principale est un état membre de l'Union européenne ou de l'Association européenne de libre-échange, le présent Accord est régi par les lois de ce pays. Toute action en justice ne peut alors être portée que devant les tribunaux compétents de ce pays.

Accord complet. Le présent Accord définit la totalité des conventions entre Vous et Novell et ne peut être amendé ou modifié que par un accord écrit conclu entre Vous et un représentant autorisé de Novell. AUCUN CONCÉDANT DE LICENCE, DISTRIBUTEUR, VENDEUR, DÉTAILLANT, REVENDEUR, REPRÉSENTANT OU EMPLOYÉ N'EST AUTORISÉ À MODIFIER CET ACCORD OU À ENGAGER DES RESPONSABILITÉS DISTINCTES DE CELLES INCLUSES DANS LES PRÉSENTES CLAUSES DE L'ACCORD.

Renonciation. Toute renonciation à l'un des droits octroyés par le présent Accord devra, pour prendre effet, être formulée par écrit et signée par un représentant dûment autorisé de la partie concernée. Toute renonciation du droit passé ou présent causé par la violation de l'une des clauses du présent Accord représentera une renonciation des droits futurs liés à cet Accord.

Rupture de l'Accord. Si l'une des clauses de cet Accord perd sa valeur juridique ou sa force exécutoire, ladite disposition sera analysée, limitée, modifiée ou, le cas échéant, résiliée afin d'éliminer son inapplicabilité ; par contre, les autres dispositions conserveront leur applicabilité.

Conformité aux exigences d'exportation. Tous les produits ou informations techniques fournis dans le cadre de ce contrat peuvent être soumis à des contrôles d'exportation aux États-Unis et à la législation commerciale d'autres pays. Les parties s'engagent à respecter toutes les réglementations de contrôle d'exportation et à obtenir les autorisations ou classifications nécessaires pour exporter, réexporter ou importer des livrables. Les parties s'engagent à ne pas exporter ou réexporter vers des entités figurant sur les listes d'exclusion d'exportation américaines ou vers des pays sous embargo des États-Unis ou représentant une menace terroriste conformément à la législation des États-Unis en matière d'exportation. Les parties s'engagent à ne pas employer de livrables à des fins d'utilisation illicite d'armes nucléaires, de missiles ou d'armes biochimiques. Avant d'exporter des produits Novell depuis les États-Unis, consultez la page Web (en anglais) du Bureau of Industry and Security : www.bis.doc.gov. Reportez-vous également à la page <http://www.novell.com/company/legal/> pour plus d'informations sur l'exportation de logiciels Novell. Novell s'engage à Vous fournir, sur demande, les informations spécifiques relatives aux limitations applicables. Toutefois, Novell décline toute responsabilité dans le cas où vous n'obtiendriez pas les approbations d'exportation nécessaires.

Droits du Gouvernement des États-Unis. Toute utilisation, reproduction ou divulgation de la part du Gouvernement des États-Unis est soumise aux limitations prévues par les dispositions légales suivantes : FAR 52.227-14 (juin 1987) Alternate III (juin 1987), FAR 52.227-19 (juin 1987) ou DFARS 252.227-7013 (b)(3) (nov. 1995), ou par les clauses ultérieures appliquées en remplacement des dispositions légales ci-avant. Fabricant : Novell, Inc. 1800 South Novell Place, Provo, Utah 84606.

Autre. L'application de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises est expressément exclue.

©1993, 2000-2012 Novell, Inc. Tous droits réservés.
(011812)

Novell et SUSE sont des marques déposées de Novell, Inc. aux États-Unis et dans d'autres pays.

Toutes les marques tierces sont la propriété de leurs détenteurs respectifs.